



Service apres vente pour un canape

Par **christo_old**, le **21/08/2007** à **09:37**

J'ai achete un canape cuir chez conforama . je l'ai deballe 1 semaine plus tard lors de mon emenagement.Sur un accoudoir il y avait un accroc (coté gauche vu de face)et l'assise oppose est tres molle . J'ai prevenu conforama qui sont venu constate une première fois puis une seconde fois pour prendre des photos .ils ont prévenu leur fournisseur qui est italien. Cela fait 3 mois et toujours pas de nouvelle du fournisseur.Conforama dise que je dois attendre et que eux ne peuvent rien faire.

JE voudrais savoir si conforama doive me reprendre le canape et me rembourser ou alors effectivement je dois attendre .

Quelle recours je peux effectuer.

merci de l'aide que vous m'apporterais.

Par **Dinah**, le **23/08/2007** à **21:46**

Bonjour.

Il faut vous référer à l'acte de vente (qui est en fait la facture). Sur les conditions générales de vente, il est indiqué quels sont vos droits.

Souvent, si un échange n'est pas possible, le client a la possibilité de remttre la marchandise au vendeur pour se faire rembourser. Il vous faut demander au magasin pour savoir si cela est possible.